

LOCALISATION

POLITIQUE





RDC

Photo: Marco Mensa

RÉSUMÉ

Introduction 5

Objectifs du document 6

**Le concept de localisation et sa pertinence
dans le contexte humanitaire** 6

L'engagement de COOPI en faveur de la localisation 7

Conclusion 11

A large, abstract graphic of blue waves or flowing lines, rendered in various shades of blue, dominates the background of the page. The waves flow from the top left towards the bottom right, creating a sense of movement and depth.

AUTEURS ET REMERCIEMENTS

COORDINATION ET ÉLABORATION :

Bureau Développement et Connaissance de COOPI

Projet graphique : Gruppo Egeo srl

Photo de couverture : Andrea Ruffini

Date de publication : Novembre 2024

Introduction



Ces dernières années, le concept de “localisation” est apparu comme un thème central de la réforme lors du Sommet humanitaire mondial (SHM) de 2016 à Istanbul, où il a été inclus comme l'un des principaux engagements du Grand Bargain. Le “Grand Bargain” est un accord unique entre les principaux donateurs et les organisations humanitaires qui se sont engagés à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire et à promouvoir un meilleur accès au financement pour les acteurs locaux. Aujourd'hui, il est considéré comme un pilier essentiel de la réforme du système humanitaire en vue d'une conception et d'une distribution plus équitables, efficaces et durables de l'aide humanitaire dans un paysage humanitaire mondial caractérisé par des défis de plus en plus complexes et interconnectés. Actuellement, 67 signataires (25 États membres, 26 organisations non gouvernementales (ONG), 12 agences des Nations Unies, deux mouvements de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge et deux organisations intergouvernementales) ont mis en place des groupes de travail et des caucuses pour mettre en œuvre et suivre les engagements pris.

Dans le panorama actuel des débats sur la question de la localisation, COOPI reconnaît qu'il reste encore un long chemin à parcourir. Malgré les efforts déployés, le financement des acteurs locaux et nationaux¹ engagés dans des contextes d'urgence humanitaire ou de développement reste limité et une dynamique binaire persiste dans les relations entre les entités locales et internationales. Cette situation met en évidence la nécessité d'une réflexion approfondie sur le changement de paradigme concernant les rôles au sein du système humanitaire, soulignant l'importance de la décolonisation de l'aide humanitaire et le changement culturel nécessaire qui doit accompagner ce processus. COOPI se présente comme un facilitateur d'un changement qui voit une plus grande inclusion, autonomie et leadership des acteurs locaux et nationaux dans les décisions qui affectent leur vie et leur avenir. En ce sens, ce document définit les lignes directrices et les principes qui guident l'engagement de COOPI en faveur d'une localisation efficace, en décrivant les objectifs et les stratégies visant à promouvoir une réponse humanitaire inclusive, respectueuse et durable.

1. COOPI adopte la définition des “acteurs locaux et nationaux” du Comité permanent inter-agences (IASC), c'est-à-dire des “organisations engagées dans des activités de secours qui sont basées et opèrent dans le pays qui reçoit l'aide et qui ne sont pas affiliées à une ONG internationale”. (<https://interagencystandingcommittee.org/localisation>).

Objectifs du document

Ce document vise à expliciter l'approche stratégique de COOPI en matière de localisation, en s'inspirant des meilleures pratiques acquises au cours des 60 années d'activité de l'organisation et de celles du secteur, afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité des projets grâce à une implication plus profonde des acteurs locaux et nationaux et au partage des objectifs et des responsabilités. Le document s'inscrit dans un cadre opérationnel et des lignes directrices qui jettent les bases d'un changement à moyen et long terme.

Plus précisément, dans ce document COOPI poursuit les objectifs suivants:

1. **Définir le concept de localisation au regard du mandat et de la vision de COOPI ;**
2. **Aligner COOPI sur une norme de localisation définie par le contexte mondial et local ;**
3. **Intégrer la localisation dans les approches et la culture de l'organisation de manière générale, conformément à sa vision et à ses normes de fonctionnement.**

Le concept de localisation et sa pertinence dans le contexte humanitaire

6 Le *Comité permanent inter-agences (IASC)* a défini le terme "localisation" comme le processus par lequel la réponse humanitaire devient "*aussi locale que possible et aussi internationale que nécessaire*". Le concept de localisation dans le secteur humanitaire n'est pas nouveau: depuis longtemps, l'importance de renforcer les capacités locales et d'améliorer les partenariats entre les acteurs humanitaires internationaux et les acteurs nationaux et locaux est reconnue, en réduisant les barrières qui les empêchent d'être les protagonistes de leur propre développement.

Le *Grand Bargain 2.0*, mis à jour en 2021, met à nouveau l'accent sur la localisation et la qualité des financements, en insistant sur le caractère essentiel d'un soutien accru au *leadership*, aux capacités opérationnelles et à la capacité de réponse des acteurs locaux et nationaux, identifiés comme les principaux responsables de la gestion des crises, tant dans les contextes de développement que d'urgence. Cette approche souligne l'importance d'un investissement à long terme dans les capacités institutionnelles de ces

acteurs, notamment dans les contextes fragiles exposés aux conflits, aux catastrophes d'origine naturelle, aux épidémies récurrentes et aux effets du changement climatique. En outre, il souligne également l'importance de réduire les barrières et les obstacles qui empêchent les acteurs locaux et nationaux d'établir des partenariats avec les donateurs et les organisations internationales ou d'accéder aux mécanismes de financement.

Dans le contexte de l'évolution du secteur humanitaire et de l'importance croissante de la localisation, la *Charte pour le Changement* apparaît comme un élément clé, aux côtés du *Grand Bargain* et de ses itérations ultérieures. La *Charte pour le Changement* se distingue par son engagement spécifique à promouvoir un changement structurel qui place les acteurs locaux et nationaux au centre de l'action humanitaire et repose sur l'idée qu'une plus grande implication des acteurs locaux et nationaux non seulement améliore l'efficacité et l'efficience des réponses, mais renforce également la résilience des communautés elles-mêmes. Cette initiative présente huit

engagements concrets pour les acteurs internationaux, dont la promesse de transférer au moins 25 % du financement humanitaire directement aux acteurs locaux et nationaux et de supprimer les obstacles qui limitent leur participation effective aux réponses humanitaires. À ce jour, le système humanitaire international, avec sa dynamique et son infrastructure, se heurte à des obstacles persistants dans la réalisation de ces objectifs, restant loin de la cible proposée par la *Charte pour le Changement*: selon des données récentes partagées dans le *Rapport mondial sur l'aide humanitaire 2023*,

seulement 1,2 % des financements ont été alloués directement aux acteurs locaux et nationaux.²

Cette réalité souligne la nécessité de renouveler l'engagement et d'adopter une approche critique pour surmonter les obstacles au processus de localisation, en pleine conscience des rapports asymétriques qui ont dominé le secteur jusqu'à présent. Il est essentiel d'évoluer vers un système humanitaire plus collaboratif, équitable et efficace, qui place les *dirigeants locaux et nationaux au centre*, et apporte un soutien complémentaire aux acteurs internationaux.

L'engagement de COOPI en faveur de la localisation

En intégrant les principes de la *Charte pour le Changement* et du *Grand Bargain* dans son programme de localisation, COOPI aspire à contribuer au rééquilibrage du secteur humanitaire, en promouvant un système où le partenariat, la collaboration et le renforcement des capacités locales sont considérés comme des éléments clés d'une réponse humanitaire efficace et durable.

Forte de plusieurs décennies d'expérience avec les acteurs locaux et nationaux dans le domaine du développement et de l'urgence, COOPI poursuit un avenir dans lequel la localisation n'est plus seulement une pratique ponctuelle, mais plutôt un principe de base de toute intervention humanitaire. L'organisation souhaite promouvoir un changement culturel et opérationnel, à travers des partenariats avec des acteurs locaux et nationaux et la participation des communautés, afin de déclencher un processus de localisation durable et efficace autour duquel redéfinir ses opérations.

À cette fin, COOPI s'engage à:

- intégrer la localisation de manière approfondie et systématique dans sa planification et son action stratégiques, en faisant de la participation et du soutien intersectoriel des acteurs locaux et nationaux un pilier essentiel;
- garantir des partenariats équitables grâce à une allocation adéquate des ressources et un suivi attentif, assurant une approche cohérente et responsable dans tous les domaines d'intervention;
- soutenir l'accès des acteurs locaux et nationaux à des mécanismes de financement et de coordination croissants, pour un *leadership* local à long terme;
- améliorer et investir davantage dans le transfert et le développement des compétences et des capacités de gestion des acteurs locaux et nationaux du développement et de l'aide humanitaire, en s'orientant vers une plus grande autonomie de ces acteurs pour une plus grande durabilité des interventions.

7

2. *Rapport sur l'aide humanitaire mondiale 2023, Initiatives de développement.*

PARTENARIATS : DU TRANSFERT DE FONDS AU SAVOIR-FAIRE

Conformément à son modèle opérationnel, COOPI considère la création de partenariats avec des acteurs locaux et nationaux comme un aspect essentiel pour répondre efficacement aux défis humanitaires et de développement dans les contextes où elle est présente.

Cette approche est déjà opérationnelle grâce à la stratégie de partenariat de COOPI, qui cherche à aller au-delà de la collaboration interpartenariale des consortiums de projets, mais s'étend également au renforcement des capacités et à la création de partenariats stratégiques avec certains acteurs locaux et nationaux sélectionnés. Grâce à une approche pragmatique et sur mesure, COOPI promeut une collaboration équitable et transparente, où elle aspire à devenir de moins en moins centrale, laissant aux acteurs locaux la possibilité de mener les réponses aux crises dans leur contexte. **Les lignes directrices de COOPI en matière de partenariats** sont basées en effet sur des principes clés visant à établir des partenariats adaptés au contexte, tels que :

8

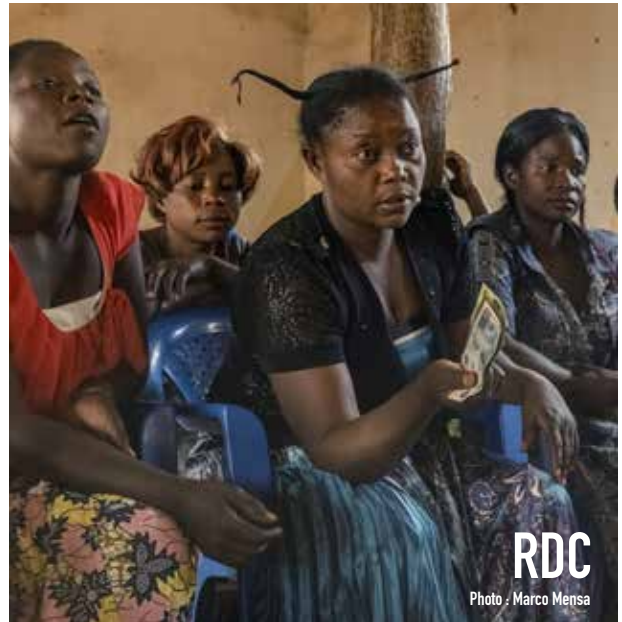
- **L'approche sur mesure du partenariat :**
les modèles de partenariat adoptés par COOPI s'adaptent avec flexibilité au contexte de référence, reflétant la variété des situations et des besoins locaux en fonction des particularités de chaque environnement, influençant des aspects cruciaux tels que la durée du partenariat et la répartition des responsabilités, y compris le partage des risques.
- **Collaboration stratégique :**
l'approche de COOPI vise à renforcer les capacités des partenaires et à développer des partenariats stratégiques pour la poursuite d'objectifs programmatiques à long terme, en améliorant les connaissances et l'expertise locales.
- **Transfert de compétences et apprentissage mutuel :**
pour COOPI, les partenariats représentent une opportunité d'échange de connaissances et de

compétences, ce qui favorise la croissance commune et l'enrichissement mutuel.

- **Durabilité :**
COOPI implique les partenaires locaux dans le processus de transition visant à assurer la continuité du projet et la transmission des compétences techniques, tant directement que par le biais d'une formation spécifique.
- **Analyse conjointe et partage des risques :**
l'analyse conjointe des risques permet d'identifier les défis et les responsabilités potentiels et d'élaborer des stratégies d'atténuation. Ce processus collaboratif garantit que COOPI et ses partenaires sont prêts à affronter et à surmonter les obstacles éventuels, garantissant ainsi la continuité et la réussite du projet même face à des conditions défavorables.
- **Diversité et inclusion :**
le choix des partenaires locaux privilégie les organisations représentant des groupes marginalisés, afin de garantir que les voix les plus vulnérables soient entendues et valorisées.
- **Orientation vers les résultats :**
COOPI et ses partenaires collaborent à l'identification et à la réalisation des objectifs du projet, en partageant des stratégies et en relevant ensemble les défis opérationnels.

■ GESTION ÉQUITABLE DES FONDS

COOPI reconnaît que pour investir dans le développement organisationnel, les acteurs locaux et nationaux ont besoin de ressources financières et s'engage donc à promouvoir une répartition équitable des fonds, y compris les frais administratifs, entre les organisations avec lesquelles elle travaille à la mise en œuvre des projets. En parallèle avec une analyse des risques adaptée au contexte et à l'intervention, COOPI fournit un soutien intersectoriel à ses partenaires de programme, allant de la couverture des coûts d'appui aux activités de renforcement des capacités, dans le cadre des plans financiers des projets. Enfin, là où COOPI joue un rôle d'intermédiaire entre les bailleurs de fonds et les acteurs locaux et nationaux, COOPI s'engage à promouvoir un dialogue constructif visant à simplifier les mécanismes d'accès aux financements institutionnels, qui limitent actuellement l'accès direct à la plupart des acteurs locaux et nationaux.



■ RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le soutien au *renforcement des capacités* des acteurs locaux et nationaux de l'humanitaire et du développement joue un rôle clé dans la stratégie de COOPI, qui le considère comme un investissement essentiel pour la durabilité à long terme des interventions et pour l'autonomie et la croissance en termes de compétences des organisations impliquées, ainsi que pour garantir le respect des normes financières et des exigences de conformité des bailleurs de fonds. COOPI identifie, à partir d'une analyse préliminaire et en collaboration avec l'organisation partenaire, des parcours de formation qui favorisent la capacité opérationnelle immédiate mais aussi, dans des cas spécifiques et en fonction des objectifs du partenariat, la croissance organisationnelle, en soulignant l'importance d'un accompagnement ciblé et d'un transfert de compétences pour une collaboration à

long terme. Les principaux domaines dans lesquels se répartit cet accompagnement sont liés à la *sauvegarde* et à la gestion programmatique et administrative des projets.

Conformément à son objectif stratégique de "bien faire le bien", COOPI a fondé en 2022 Scuola di Cooperazione Internazionale l'École de Coopération Internationale afin de favoriser le développement des compétences et du professionnalisme des opérateurs du secteur. L'École forme des experts prêts à occuper des rôles centraux dans l'administration et la gestion de projets et envisage d'élargir son offre de formation et son accès aux acteurs locaux et nationaux, devenant ainsi un élément clé de la stratégie de localisation de COOPI. Cela permettra également à l'organisation de poursuivre une voie progressive vers la nationalisation des principales figures responsables opérationnelles.

UNE APPROCHE PROGRAMMATIQUE À LA LOCALISATION

Au fil des années, grâce à des décennies d'engagement aux côtés des communautés affectées, COOPI n'a cessé de promouvoir des actions visant à soutenir des réponses humanitaires gérées localement et des projets axés sur le développement durable.

Au développement de partenariats caractérisés par une

prise de décision partagée et une allocation équitable des ressources, COOPI combine une approche de co-conception qui met les réalités locales au centre afin que les communautés et la société civile locale fassent pleinement partie du processus de localisation.

■ SOUTIEN FINANCIER À DES TIERS

En participant aux programmes de financement promus par les principaux bailleurs de fonds institutionnels dans le cadre de l'appui à la société civile, COOPI agit en favorisant l'accès au micro-financement pour le développement local et en renforçant les capacités de gestion des entités bénéficiaires. Dans ces programmes, COOPI facilite le financement d'initiatives qui reflètent les besoins des communautés dans des domaines thématiques tels que le développement humain, l'environnement et la consolidation de la paix.

Les processus de sélection applicables garantissent une méthodologie d'évaluation harmonisée, offrant des chances égales de participation à toutes les organisations de la société civile (OSC) opérant dans le contexte ciblé.

Pour COOPI, ces actions visent non seulement à améliorer les capacités des OSC, mais aussi à renforcer le rôle de la société civile et à déclencher un changement significatif dans les processus de démocratisation et de participation communautaire.

■ L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE

En fonction de la nature du projet et du contexte, COOPI encourage l'adoption d'une *approche communautaire* dans ses projets visant à favoriser la participation des communautés locales, avec une attention particulière à l'inclusion des groupes les plus marginalisés. COOPI estime que l'implication des communautés touchées par une crise dans une ou plusieurs phases d'un projet humanitaire - évaluation, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation - est très pertinente pour le processus de localisation, afin de garantir la valorisation des connaissances locales et le développement de leurs capacités d'adaptation et de résilience face aux chocs. L'approche

communautaire est essentielle, par exemple, dans les projets de redressement socio-économique, dans les interventions en matière de santé et de protection sociale, ainsi que dans la préparation, la réduction et la réponse aux catastrophes. Dans ces contextes, l'adoption de mesures d'atténuation gérées par la communauté se traduit par des interventions plus efficaces et une réduction plus durable de la vulnérabilité. Cette approche permet également de responsabiliser et d'encourager la pleine participation des communautés dans la promotion de leur développement local, avec l'appui des autorités administratives et traditionnelles existantes.

Conclusion

COOPI s'engage envers son mandat à lutter contre toutes les formes de pauvreté et d'inégalités, en aidant les populations touchées par les guerres, les crises socio-économiques ou les catastrophes d'origine naturelle à se redresser et à atteindre un développement durable. Cet engagement est étroitement lié à la stratégie de localisation de l'organisation, dans l'importance de valoriser les acteurs locaux et nationaux comme premiers à répondre aux crises, et s'est traduit au fil des années par des partenariats significatifs et à long terme.

COOPI réfléchit activement à la manière de s'adapter à l'évolution du rôle des organisations non gouvernementales internationales (ONGI) requise par le contexte actuel de localisation, considérant cela comme un processus vital pour s'aligner efficacement sur la dynamique en cours. Pour atteindre ces objectifs, COOPI a entrepris la mise en œuvre de mesures visant

l'autonomie progressive des acteurs locaux et nationaux avec lesquels elle collabore, tout en s'assurant que l'appui apporté soit cohérent et durable.

COOPI est donc déterminée à poursuivre le renforcement des capacités des acteurs locaux et nationaux, en veillant à ce que les partenariats établis soient non seulement efficaces, mais également équitables et durables.

En tant qu'acteur humanitaire international, COOPI s'engage à promouvoir un modèle de coopération qui valorise les acteurs et les communautés locales en tant que principaux acteurs de leur changement et de leur développement. Dans ce contexte, l'organisation continuera à travailler avec dévouement pour s'assurer que les pratiques de localisation soient profondément et systématiquement intégrées dans ses stratégies d'intervention, garantissant ainsi des interventions plus inclusives et respectueuses des dynamiques locales.





Ensemble, pour un monde meilleur.

VIA F. DE LEMENE 50 - 20151 MILAN - ITALIE
Tél. +39 02 3085057 R.A. - FAX +39 02 33403570
COOPI@COOPI.ORG - WWW.COOPI.ORG
code fiscal 80118750159



Ensemble, pour un monde meilleur.